



Fiche-action E6 : Groupement d'achat

Groupement d'achat d'énergie

Objectif et intérêt :

Diminuer le coût de l'énergie. Individuellement, une entreprise est trop faible pour influencer le prix de son énergie. En **regroupant** plusieurs entreprises, il est possible de faire jouer la concurrence.

Les étapes

1. Informer les entreprises

Si c'est un bureau d'études qui réalise l'appel d'offres et assure la négociation, le groupement d'achat n'est rentable que pour des entreprises dont la consommation électrique annuelle est **supérieure à 100MWh**. Le porteur de projet contacte donc les entreprises répondant à cette condition et leur propose une réunion d'information.

2. Organiser une réunion et négocier le contrat

*Dans le cadre du projet **Life-SMIGIN**, c'est Energy Pooling (cellule énergie de la Chambre de Commerce et d'Industrie) qui a pris ce groupement en charge. Eux-mêmes travaillent avec un bureau d'étude pour négocier le contrat de fourniture. C'est donc ce bureau d'étude qui s'est chargé de rechercher le fournisseur adéquat et de négocier le contrat pour le groupement d'entreprises.*

Obstacles

Les **petites entreprises** sont également intéressées mais leurs consommations sont insuffisantes pour que l'investissement (travail du bureau d'étude) soit rentabilisé par la baisse du prix de l'énergie due au groupement.